

# apres info

Numéro 1

Mars 2007

Retrouvez ce bulletin et toutes nos infos sur :  
[apres.extraclitic.com](http://apres.extraclitic.com)

## LA SECURITE DES ENFANTS A-T-ELLE UN PRIX ?

**D**epuis l'année dernière, nous livrons bataille pour que nos enfants soient transportés dans des cars munis de ceintures de sécurité.

Depuis 1999, la loi exige que les nouveaux cars mis en circulation soient équipés de ceintures. Mais les anciens cars ne le sont pas et pour autant, ils sont encore autorisés à transporter des passagers.

Cependant en tant que client et surtout en tant qu'adultes responsables, nous avons le droit d'exiger du transporteur qu'il ne nous livre que des cars équipés puisqu'il n'y a aucun surcoût.

**Ce n'est pas à la suite d'un accident que la**



Accident de car scolaire en Vendée (2006)

**collectivité doit se mobiliser mais c'est en anticipant les situations à risques que l'on réduit le nombre de victimes.**

A cette fin, nous avons établi un contrat type exigeant des cars en bon état de fonctionnement et munis de ceintures. Ce contrat est maintenant utilisé par la mairie auprès des sociétés de cars.

**C'est parce que le transporteur avait accepté ce contrat mais ne l'avait pas respecté (en fournissant un car sans ceintures) qu'une sortie patinoire de GS/CP a**

**été annulée en Janvier.**

Convaincus du bien-fondé de cette action de sécurité et sur l'insistance de parents d'élèves, nous avons rencontrés **Guy PARIS**, notre maire, et **Fabienne PEPET**, son adjointe en charge des écoles : **comme nous, ils resteront fermes quant au respect de ce contrat et si, à nouveau, un car devait se présenter sans ceintures, il serait refusé. Ils nous ont assurés que ceci ne remet en aucun cas en cause ni l'organisation, ni le nombre ni le financement des sorties scolaires qui seront payées par la mairie.**

De la nécessité de s'attacher quelque soit le trajet...voici quelques informations très explicites :

« 2 accidents corporels sur 3 ont lieu en ville »

« Dans un simple choc à 50 km/h, un enfant de 30 kg non ceinturé devient un projectile d'une tonne »

« Le risque le plus grave est l'éjection du véhicule qui entraîne quasiment systématiquement la mort de l'utilisateur »

« Faible vitesse et petit trajet ne sont pas synonymes de sécurité »

« Sans ceinture, les blessures peuvent être mortelles dès 20 km/h. Etre précipité sur un pare-brise en verre feuilleté a, pour le visage, des conséquences dramatiques que les chirurgiens-plastiques connaissent trop bien » - *Sécurité routière.*

« Ne pas s'attacher, c'est prendre le risque d'être éjecté du véhicule ; l'éjection étant la première cause de mortalité ou de blessures graves, absolument irréversibles, que nous observons sur le terrain, parmi les accidentés de la route. » - *Lieutenant Nicolas Nioche, commandant du peloton de gendarmerie d'autoroute de St-Arnoult en Yvelines.*

## RÉUNION MENSUELLE

Désormais, les représentants des parents d'élèves se réuniront mensuellement. Dans un souci d'écoute et pour plus d'efficacité, tous les parents désireux d'assister ou de participer à leurs réunions y sont

cordialement invités.

Les dates, heures et lieux de ces réunions seront indiqués sur notre site Internet dès qu'ils seront fixés.

Vous pouvez également nous interroger directement.

## LA BROCANTE, DIMANCHE 15 AVRIL

**C**omme tous les ans, l'APRES tiendra un stand de gâteaux et boissons sur la brocante de Sagy. Cependant, cette année la date de la brocante a été fixée en plein milieu des vacances scolaires de printemps. Nous comptons donc tout particulièrement sur **votre soutien**. En effet, nous aurons bien évidemment **besoin de gâteaux** (nous en manquons chaque année !) mais aussi **de bras pour monter et démonter le stand** et bien sûr de **volontaires**

**pour tenir le stand.** Dès la fin du mois de mars, nous vous ferons parvenir une fiche d'inscription et nous vous confirmerons dès que possible par téléphone votre participation.

Nous tenons à vous rappeler que notre présence à cette manifestation constitue **la principale source de recettes** de notre association. Pour information, nous avons récolté :

- en 2003, 700 euros
- en 2004, 550 euros,
- en 2005, 730 euros,
- en 2006, 740 euros.

Cet argent nous permet notamment de **soutenir les projets pédagogiques** des enseignantes mais aussi de **financer l'achat de matériel** ou de **participer ponctuellement à des manifestations** comme le carnaval en 2006 où nous avons financé les musiciens.

Nous vous remercions par avance de votre aide.



Le stand de la brocante (photo : le Petit Journal de Sagy)

## L'APRES, QU'EST-CE ?

L'APRES est une association loi 1901 créée en 2002 principalement pour apporter un soutien et des financements aux projets scolaires et de permettre de peser davantage dans la mission de représentation de ses membres, les parents d'élèves élus. En 2002-2003, son action a permis l'installation dans chaque classe de 2 ordinateurs, d'imprimantes

et de logiciels. En 2003-2004 et 2005, c'est un appareil photo numérique, un caméscope, une imprimante laser couleur ainsi que du matériel de jardinage qui ont pu être achetés. En 2005-2006, en plus de l'achat de matériel, l'APRES a participé à l'élaboration et au financement du carnaval et de spectacles comme celui de Noël. Beaucoup reste à faire....

### LES MEMBRES EN 2006-2007, LES CONTACTER

**Stéphanie ADELINET**

Anaïs CP - Samuel CM1

**Sandrine BILLARD**

Corentin GS - Angélique PS

**Sabine BOCQUENET**

Anatole PS - Etienne GS

**Sandrine CHEVILLARD**

Arthur MS - Léa CE1

**Nadia DEMARCHI**

Laura GS - Romain CE1

**Véronique GUILLEMIN**

Sacha GS

**Caroline LEPVRIER**

Clément GS - Gwenaëlle CE2

**Karol MOMPIOU**

Axel GS

**Gérard GARNIER**

Madeline GS - Marjolaine CE2

Page web :

[www.apres.extracliv.com](http://www.apres.extracliv.com)

Email :

[contact@apres.extracliv.com](mailto:contact@apres.extracliv.com)

Tél. Stéphanie ADELINET :

**01 34 42 89 15**

## ABSENCE D'INFIRMIERE SUR LE SECTEUR DU COLLEGE

**A**ucune infirmière n'a été nommée sur le secteur de Vigny qui comprend le collège et 12 écoles de nos villages. L'absence de ce poste essentiel et obligatoire prive nos enfants d'une prise en charge médicale et psychologique indispensable. L'infirmière scolaire a plusieurs missions : rôle de prévention, d'éducation,

d'informations, de conseil-lère en matière de santé vis-à-vis du corps enseignant, de dépistage (visites obligatoires), d'écoute, de soutien psychologique et un rôle technique en évaluant le degré d'urgence. Cette situation est intolérable surtout lorsque l'inspection académique nous rétorque que nous sommes une zone privilégiée sans tenir compte du caractère

rural de notre région. Nos enfants seraient-ils plus protégés face aux dangers de l'alcool, du tabac, de la drogue, des MST... Nous sommes tous concernés.

Parmi les actions, une pétition circule. **Si vous et votre conjoint ne l'avez pas encore signé, soutenez l'action en complétant le coupon à découper ci-contre et en le déposant à l'école ou en mairie.**

Je, soussigné demande que la mise en œuvre de la politique de santé en faveur de tous les élèves scolarisés (prévention, actions sanitaires, hygiène et sécurité, bilans obligatoires et soins) soit effective.

En conséquence, j'exige la nomination immédiate d'une infirmière de l'Education nationale au Collège Roland Vasseur du Bord Haut de Vigny et sur le secteur scolaire d'affectation de cet établissement.

Je sollicite Monsieur le Recteur de l'Académie de VERSAILLES afin qu'un poste d'infirmier(ère) soit créé.

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_ ADRESSE \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_